



Poteau france télécom situé devant une entrée de terrain

Par **sasa14**, le **18/04/2009** à **14:32**

Bonjour,

nous venons de signer un compromis de vente d'un terrain. Entre temps nous nous sommes aperçu qu'un poteau PTT se situe sur le trottoir juste devant l'entrée à l'accès à notre terrain. Nous voudrions savoir à qui est la charge du déplacement de ce poteau: commune, PTT, actuel propriétaire ou nous même?
nous vous serions très reconnaissant de nous envoyer une réponse.